

REGLEMENT INTERIEUR

Bienvenue à la section danse de l'Espérance
Nous demandons à tous de respecter quelques règles élémentaires.

Respectez les horaires de cours (prévoir le temps de s'habiller). En fonction du travail en cours, le professeur est seul à décider de l'acceptation de l'élève retardataire.

Les parents doivent accompagner les enfants à l'intérieur du local afin de s'assurer de la présence des professeurs et venir les y récupérer à la fin des cours. Toute dérogation à ce principe devra faire l'objet d'un courrier spécifique des parents.

Il est souhaitable que les parents n'assistent pas aux cours pour des raisons pédagogiques et pour faciliter l'organisation des cours.

Merci de prévenir en cas d'absence dans un souci de respect mutuel (Professeurs et élèves)

TEL: 06 09 69 62 31 (SMS)

Vous êtes priés d'utiliser les vestiaires et non les couloirs pour vous changer. Des casiers sont à votre disposition dans les salles de cours (Prévoir un grand sac)

Ne marchez pas pieds nus dans les couloirs. Les problèmes de verrues et de mycoses seront signalés aux professeurs, des chaussons ou chaussettes antidérapantes seront dans ce cas exceptionnellement tolérés.

Le port des tenues correspondant au cours est souhaité à chaque séance pour une meilleure homogénéité et pour faciliter les corrections. Tee-shirt, pull ample, maillot et culotte sous le justaucorps sont interdits. En cas de froid, un haut près du corps sera accepté.

Les cheveux doivent OBLIGATOIREMENT être attachés.

Le certificat médical est obligatoire. Sans présentation de ce dernier, l'élève se verra refuser l'accès au cours.

Aucun cas de remboursement ne sera effectué quelque soit le motif.

Le panneau d'affichage regroupe en permanence toutes les informations concernant notre activité.
CONSULTEZ-LE RÉGULIÈREMENT !

Nous vous rappelons enfin que le club n'est pas responsable en cas de vol ou de perte d'objets personnels.

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE :

Une année présentation des enfants (année impaire)

Une année présentation des plus grands et des adultes (année paire)

Le spectacle est joué pendant deux jours consécutifs, avec à chaque fois la présence de votre enfant

L'entrée du spectacle est payante cela correspond aux frais d'organisation.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant participe au spectacle veuillez en informer les professeurs dans les plus brefs délais

Si votre enfant n'est pas présent d'une manière assidue en cours, sa participation au spectacle pourrait être remise en question

La répétition du non-respect des directives de sécurité et l'indiscipline pourront être sanctionnées après un simple rappel à l'ordre auprès de parents, par une suspension temporaire (voir définitive) à l'accès aux cours.